

Lettre d'annonces

Au sommaire de ce numéro, une actualité qui illustre de façon particulièrement convaincante à quel point la culture est devenue aujourd'hui un univers multiforme, qui intéresse un public de plus en plus nombreux et diversifié :

- l'annonce par Philippe Douste-Blazy d'importantes mesures en faveur du disque, de la radio et du spectacle vivant, à l'occasion des *Rencontres européennes* sur le thème "L'Europe, la musique, les jeunes", organisées pour l'inauguration du XXXI^e Midem à Cannes

- la présentation par le ministre au XXIII^e Festival de la bande dessinée d'Angoulême de quinze mesures en faveur de la bande dessinée, à la suite de la remise du rapport de la commission Fred

- la célébration du vingtième anniversaire du Centre Georges Pompidou

- l'inauguration du nouveau musée de la mode et du textile à Paris, qui abrite l'une des trois collections les plus importantes du monde

- le premier bilan de l'opération des "projets culturels de quartier". Lancé il y a un an, ce programme qui intervient à une période où se pose avec acuité la question du travail social et de sa relation aux enjeux culturels et artistiques, représente l'apport du ministère de la Culture au développement urbain.

Public :

- projets culturels de quartier,
- fréquentation des musées,
- célébration de l'an 2000

PAGES 2 - 9

Orientations :

- la bande dessinée,
- réforme de l'avance sur recettes,
- Toques en herbe,
- le dispositif d'enrichissement de la langue française,
- un fonds presse et multimédia

PAGES 9 - 12

Panorama :

- les 20 ans du Centre G. Pompidou,
- Philippe Douste-Blazy au Midem

PAGES 13 - 15

Enrichir :

- le musée de la mode et du textile,
- donation au musée du Louvre

PAGES 16 - 17

Ecouter, voir :

PAGES 18 - 20

Projets culturels de quartier : premier bilan

Les projets culturels de quartier ont un an. Le ministre annoncera prochainement la programmation 1997 qui devrait compter une soixantaine de projets. L'occasion de faire un premier bilan d'une année de fonctionnement des 29 projets lancés début 96. Si un bilan précis et global est difficile, chaque projet ayant sa spécificité, Jean-Michel Montfort, directeur de l'agence *Faut Voir* qui effectue actuellement une étude sur huit sites, avance néanmoins quelques grandes tendances. Deux exemples ont été retenus ici : Mulhouse et Perpignan.

A Mulhouse, trois projets ont été menés de front. La réalisation de *Zone Franche* par Paul Vecchiali, écrit en collaboration avec Patrick Raynal et impliquant une cinquantaine de jeunes du quartier des Côteaux ; la venue de Pascal Tedes et de sa compagnie *Le Carambole* pour travailler dans un théâtre désaffecté au cœur du quartier Drouot avec plus de 70 jeunes et moins jeunes ; et le travail photographique d'Eric Vazzoler dans le quartier de Bourtzwiller. Michel Samuel-Weiss, adjoint au maire, chargé des affaires culturelles, juge aujourd'hui le bilan très positif.

A Perpignan, la *Casa Musicale*, dirigée par Guy Bertrand va ouvrir ses portes. C'est le fruit d'un travail de plusieurs années auquel le label *projet culturel de quartier*, qui entraîne une plus forte implication de la Ville, permet de franchir une nouvelle étape.

.....
L'Agence *Faut Voir* travaille actuellement à une étude d'évaluation des projets culturels de quartiers, à partir d'interviews réalisées auprès des habitants impliqués dans les projets, les responsables institutionnels, les médiateurs culturels et sociaux, et les artistes. A mi-parcours, Jean-Michel Monfort trace les grandes lignes de cette étude.
.....

Comment ont été choisis les huit sites ?

Nous avons réfléchi à un panel représentatif de la diversité des disciplines artistiques et des types de partenariats locaux, des types de montages d'opération. On ne fait pas le tour de la question des "PCQ" avec ces huit sites mais c'est assez représentatif même si cela n'a pas valeur d'échantillon, scientifiquement parlant.

Quel est l'objectif, alors ?

Analyser les effets des actions dans les terrains mêmes où ces actions ont été engagées. Avec trois niveaux d'analyse. D'abord, la démocratisation culturelle, c'est à dire tous les efforts faits par les institutions culturelles, soit pour gagner de nouveaux publics, soit pour se rapprocher d'eux, en inventant des actions, des manières de faire. Ensuite, la démocratie culturelle, au sens de la prise en compte des cultures vivantes des populations résidentes. Autre plan important, la notion même d'expérience du travail de création, en entendant bien les deux dimensions, travail et création. Chez beaucoup d'habitants il y a des *a priori* sur l'artiste et l'art qui disparaissent vite dès lors qu'ils sont en situation de

création partagée. Très vite ils se rendent compte de l'effort nécessaire dans le travail de création. Et puis, il y a la dimension création artistique. Pour moi, les dimensions les plus importantes sont l'accès au symbolique et au métaphorique, là où cela fait événement dans la vie des gens.

Vous avez des intuitions, des grandes tendances ?

Oui, il y a des grandes tendances. Par exemple, la question des conditions du succès : un faisceau de conditions que nous allons essayer de commenter au travers des différentes évaluations. Il y a déjà la notion de la qualité d'un processus culturel global, que je distingue de l'action proprement dite, c'est à dire l'aspect contextuel et toute la question des partenariats mis en place. Pas tant, d'ailleurs, les partenariats financiers que les partenariats d'opérateurs ou d'intervenants. Avec une question centrale : travail social et travail culturel et artistique. Le programme "PCQ" est intéressant notamment parce qu'il intervient à un moment où se pose avec une rare acuité la question du travail social et de sa relation aux enjeux

culturels et artistiques. C'est peut-être ce qui distingue ce programme des précédents. Parfois, il y a un accompagnement social des habitants impliqués, très bien fait par les travailleurs sociaux, tantôt avec un fort investissement des maîtrises d'œuvre urbaine et sociale, tantôt pas. Il arrive que ce soit l'artiste qui porte à la fois le travail artistique et le travail social. Quand il y a une bonne coopération entre le champ social, le champ culturel et artistique, et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, les actions se déroulent bien et cela crée les conditions générales d'un rebondissement. C'est peut-être la première condition du succès. Ensuite intervient la qualité du dispositif artistique dont les effets se font sentir auprès des habitants directement impliqués mais également auprès des familles et des amis. L'effet est aussi très fort auprès des institutions culturelles locales, dans la mesure où cela crédibilise des démarches de type démocratisation culturelle. On sort de l'offre traditionnelle de ces institutions. Ces expériences permettent de vérifier la validité d'hypothèses, de bâtir autrement l'offre culturelle aux habitants. Cela va nécessairement amener beaucoup de ces institutions à réfléchir non seulement à leur programmation mais à leur méthode de travail.

Votre sentiment aujourd'hui, sur les succès ou les échecs, les suites, les premiers effets ?

Il y a une telle multiplicité d'aspects dans ces projets et dans leurs effets que, de toute manière, il y a toujours des effets positifs intéressants. Ce n'est jamais de l'argent gâché. Même un échec relatif peut être l'occasion de réfléchir. Le "PCQ" permet des apprentissages nouveaux. Grâce à l'exigence du programme, de ses objectifs, et au travail des Drac dans la mise en œuvre du programme, ces opérations concourent à redynamiser les habitants. Du coup, ce serait intéressant de rapprocher le coût de ces opérations, rapporté au nombre d'habitants directement impliqués avec le coût du traitement social classique du chômage ou de dispositifs de réinsertion. Je ne suis pas certain que ces opérations que l'on prétend coûteuses pour peu d'habitants le soient tant que cela si, au bout d'un an de travail, cela a permis à quelqu'un de savoir où il veut aller.

Photo Guy Bertrand Amic.

Le programme PCQ est intéressant notamment parce qu'il intervient à un moment où se pose avec une rare acuité la question du travail social et de sa relation aux enjeux culturels et artistiques.

Casa Musicale : la Maison des musiques

A Perpignan, l'histoire de la *Casa Musicale*, parrainée par Yéhudi Ménuhin, est celle d'un projet mis en place à la fin des années 80. C'est aussi l'histoire d'un homme, Guy Bertrand, musicien et responsable du département des musiques traditionnelles, musiques nouvelles au conservatoire.

"Je suis toulousain. J'ai travaillé avec Armand Gatti pendant trois ans quand il était à Toulouse. Puis, j'ai été maître de conférence associé à l'université de Toulouse. C'était une relation avec des étudiants qui me permettait d'avoir un regard distancié sur toutes les musiques que je rencontrais lors de mes voyages et de mes concerts. Il y a eu une période où j'ai donné énormément de concerts à l'étranger. Cette expérience me permettait de ramener des documents d'un peu partout dans le monde et de les retraiter de manière originale. Daniel Tosi, qui dirige le conservatoire de Perpignan est très ouvert sur les musiques nouvelles. Il voulait créer un département des musiques traditionnelles et musiques nouvelles et m'a demandé de faire venir un certain nombre d'intervenants."

C'est le début d'une aventure faite de rencontres avec toutes les communautés dans lesquelles existe une vie musicale que les autres habitants de la ville ne soupçonnent peut-être pas. Rencontres avec les musiciens chinois, kurdes, turcs, maghrébins, gitans. Rencontre avec tout un monde, ses règles, ses codes et ses histoires. Très vite, vient l'idée de collecter la mémoire de la ville à travers la richesse de ses sonorités. Très vite aussi surgit la réalité de toutes ces communautés qui vivent dans des quartiers difficiles, avec, parmi d'autres, un problème crucial : l'illettrisme. Le travail exclusivement musical à l'origine prend tout à coup une autre dimension. Guy Bertrand se penche sur les solutions que peuvent apporter les organismes sociaux.

"Je viens au départ faire de la musique et je me rends compte qu'on ne peut pas traiter le phénomène musical d'une communauté si les trois quarts des gens n'arrivent pas à maîtriser les choses qui leur procurent un bien être et leur permettent d'avancer".

Rue Lucia.

Quartier Gitan -
Saint Jacques.

Jean Soler et Claude Baillardo

⋮

répercussions dans la communauté gitane

Sans être un animateur social, Guy Bertrand sait s'entourer et le projet musical s'enrichit d'actions et de partenaires imprévus - formations avec le *Greta*, stages *Paque* (Préparation active à la qualification et à l'emploi), dispositifs du développement social des quartiers... - tout en restant axé sur la mémoire musicale de deux communautés : les maghrébins et, surtout, les gitans. Ces derniers ont une longue histoire avec Perpignan depuis le seizième siècle. Ils sont aujourd'hui dix mille, principalement dans le quartier Saint-Jacques. Au début, les ateliers ont lieu au conservatoire qui, pour beaucoup de jeunes gitans, est le lieu même où il ne faut pas mettre les pieds. Ils y viennent pourtant et en acceptent les règles. Du coup l'image du conservatoire commence à changer. Son rôle dans la ville aussi. Le jour où Daniel Tosi, également responsable du festival de musique contemporaine programme des musiciens gitans, c'est aussi la vision des perpignanais sur les gitans qui commence à évoluer. Dans la communauté gitane, les répercussions sont également importantes.

"Certains jeunes ont commencé à croire à quelque chose. Avant, le modèle c'était le grand frère qui vole l'autoradio ou vend de la drogue. Tout à coup, c'est de montrer qu'on est capable de jouer encore mieux que ceux de la rue d'à côté, qu'on a composé des airs, qu'on a envie de faire quelque chose avec une guitare et un piano."

Entre-temps, en 1991, l'ampleur et la diversité du travail entrepris amène la création d'une structure spécifique, l'association *Action Musique Interculturelle Catalane* qui travaille en concertation et en convention avec le conservatoire. L'année suivante, sort un premier disque, une compilation de musiciens gitans perpignanais intitulée *De Sant Jaume Son*. On y trouve des morceaux d'un groupe qui commence à faire parler de lui : *Tekameli*. Les quatre musiciens ont suivi le stage *Paque* alors qu'ils étaient dans des dispositifs du type Contrat emploi-solidarité ou Travail d'utilité collective. Depuis, *Tekameli* a sorti un premier album en 1994, tourne régulièrement en Europe - ils sont même en Australie en ce début d'année -, et vient d'être sélectionné par les *Jeunesses musicales de France* pour des concerts ces trois prochaines années. En jouant leur musique, ils vont aussi raconter l'histoire de leur communauté. "Une histoire qu'ils ne connaissaient pas, dont nous avons retrouvé les éléments ensemble", commente Guy Bertrand. *Tekameli* est le plus connu, mais d'autres arrivent derrière, assure-t-il. "Il y a une cinquantaine de jeunes musiciens qui vivent plus ou moins de la musique, ce qui était impensable il y a quelques années. Sur le plan musical, le niveau s'élève et d'ici dix ans, peut-être même avant, nous allons voir surgir des gens qui ont une véritable force musicale. Il faut s'appuyer sur cette expérience pour élargir le projet à d'autres communautés."

Avant, le modèle c'était le grand frère qui vole l'autoradio ou vend de la drogue. Tout à coup, c'est de montrer qu'on est capable de jouer encore mieux que ceux de la rue d'à côté.

rassembler tout le monde

Cet élargissement est en cours depuis un an sous l'appellation *projet culturel de quartier*. L'un des 29 du genre. Le label apporte des moyens nouveaux. Ceux de l'Etat vont entraîner ceux de la Ville dont la subvention passe de 10 000 à 800 000 F. Elle va mettre à disposition l'ancien arsenal, un espace immense situé à proximité du centre, qui comprend aussi une église gothique. L'ensemble servira pour les spectacles et les ateliers. Son nom, *Casa Musicale*. Un lieu d'accueil de toutes les musiques, pas seulement gitane. L'idée est plutôt de travailler à des projets susceptibles de rassembler tout le monde.

La convention avec la Ville a été signée le 21 juin dernier, jour de la *Fête de la musique*, et les premiers ateliers ont fonctionné environ six mois avec des musiciens gnawas du Maroc, des percussionnistes africains, des jeunes catalans..., ateliers restitués lors d'un concert organisé le 30 novembre dernier avec en têtes d'affiche Mory Kanté, Jimmy Oihid et les *Fabulous Trobadors*. En quelque sorte le baptême de la *Casa Musicale*, qui a rassemblé les gens des quartiers, ceux du centre-ville, ainsi que les 88 jeunes des quartiers impliqués dans l'organisation de la fête.

"Nous nous sommes appuyés sur le réseau du développement social de la Ville qui fonctionne très bien. Les responsables de quartier et les jeunes se sont impliqués. Dans l'organisation comme dans la restitution artistique."

"Nous mettons les gens en présence. Quand les jeunes viennent nous voir avec un projet, nous discutons ce projet, nous les aidons à exprimer leurs souhaits. Puis nous rebâtissons le projet et nous essayons de trouver les professionnels qui vont pouvoir les aider. En un sens, c'est de la formation, même si nous ne l'appelons pas comme cela". Mais il y a aussi de la formation proprement dite. Formation de techniciens son et lumière. Avec l'objectif de constituer un petit noyau de professionnels.

former un public intelligent plus que des artistes

La *Casa Musicale* ouvre en février, mois de lancement des festivités de commémoration du 800^e anniversaire de

Perpignan, auxquelles Guy Bertrand compte associer un grand nombre de jeunes. Et puis il y a le grand projet de 1997 : *Ida y vuelta* (Aller et retour). Aller-retour permanent entre l'Amérique centrale, l'Amérique latine et la Catalogne du sud. Un mouvement qui correspond à une identité très forte de cette région qui a développé des répertoires musicaux originaux.

"A la fin des années 50, les gitans de Perpignan adoptèrent la rumba. La rumba venait principalement de Barcelone où elle s'était développée dans la communauté gitane des quartiers de Gracià et d'Hostafrancs. On y retrouvait souvent des airs cubains ou portoricains arrangés pour une ou plusieurs guitares", écrit Jean-Paul Escudéro, enseignant et chercheur. Plus tard, dans les années 60 c'est la salsa qui est venue séduire les gitans de Perpignan, via Barcelone.

Ida y vuelta va inviter des musiciens de Cuba, Porto-Rico et du Guatemala à venir travailler dans des ateliers avec les musiciens de toutes les communautés, en vue d'une grande manifestation de quatre jours dans toute la ville. L'occasion sera mise à profit pour réfléchir à la situation de Cuba et travailler sur la peinture ou le graphisme. Ou pour se rapprocher de certains festivals de Perpignan et des environs, qui programment régulièrement salsa et rumba. Comme le festival de jazz.

C'est la stratégie de la *Casa Musicale* : multiplier les échanges avec les responsables des grandes manifestations dans la ville, leur apporter un savoir-faire en matière de travail avec les jeunes et les amateurs. Mais pas question d'empiéter sur leurs plates-bandes, assure Guy Bertrand, et de devenir organisateur de concerts ou de festivals. Plutôt d'arriver à former un public intelligent qui ira dans ces festivals. C'est aussi une manière de vivre en bonne entente.

Le but n'est pas non plus d'arriver à tout prix à faire émerger des artistes professionnels. "Si cela aboutit ne serait-ce qu'à une expérience de vie qui les rapproche des autres et les remette dans le courant normal de la vie, c'est déjà important" résume Guy Bertrand.

La convention signée entre la *Casa Musicale* et la Ville de Perpignan dans le cadre du projet culturel de quartier, qui prévoit également la mise à disposition de Guy Bertrand - qui garde ses fonctions au conservatoire (" je trouve important que le conservatoire reste impliqué, d'autant que beaucoup de professeurs ont soutenu le projet) -, permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

"Aujourd'hui, j'essaye de créer quelque chose de solide. Il faut que nous arrivions à réaliser ce qui a été entrepris sinon ce serait plus grave que si rien n'avait été fait. Et pour cela il faut les moyens. Mais je suis assez confiant parce qu'il y a un certain nombre d'élus et de techniciens qui se battent, il y a une réelle écoute". Même chose du côté de l'Etat, notamment à travers la Drac. "Ce sont des alliés de toujours. Ils ont été les premiers à bien comprendre ce que je voulais faire."

Les projets de Mulhouse

A Mulhouse, l'arrivée du projet culturel de quartier ne s'est pas faite sans vagues. Notamment celle de la Compagnie théâtrale de Pascal Tedes, venue de Paris. Les problèmes sont aujourd'hui résolus mais pas tous, en particulier celui de l'éventuelle réhabilitation du Rallye Drouot dans lequel travaille la compagnie de Pascal Tedes, et des moyens d'existence de cette nouvelle structure. La Ville a décidé d'organiser des Etats généraux de la culture pour trouver des réponses à partir d'une réflexion associant tous les acteurs concernés.

Entretien avec Michel Samuel-Weiss, adjoint au maire de Mulhouse

A partir de quelle réflexion avez-vous commencé à mettre en place des actions dans le domaine culturel en direction de ces quartiers ?

Mulhouse a un fort vote Front national et il est essentiel pour nous de travailler à la cohésion sociale de la ville. Le titre de notre liste municipale aux dernières élections était "Pour vivre ensemble". Depuis le milieu de notre premier mandat, nous avons engagé une politique de la ville et la collaboration entre le service des quartiers et le service de la culture a commencé à se développer depuis trois ou quatre ans. Nous avons mis

Nous sommes conscients que si la culture ne résoudra pas tous les problèmes, elle peut être un facteur de développement individuel et d'intégration.

en place des intervenants dans les quartiers par le biais du conservatoire de musique, organisé des fêtes de quartier dans lesquelles la culture a une implication importante et développé les lieux ouverts à des musiques nouvelles : raï, rap.... Notre objectif a toujours été d'arriver à développer une action culturelle de grande qualité, notamment autour de la scène nationale (*La Filature*, Ndlr), en même temps que des actions de terrain. Les mots "cohésion sociale", "accès à la culture" font un peu mode mais nous sommes conscients que si la culture ne résoudra pas tous les problèmes, elle peut être un facteur de développement individuel et d'intégration. Un certain nombre de jeunes issus de l'immigration, par le biais de leur formation à l'école des beaux-arts, sont aujourd'hui parfaitement intégrés dans la vie de la cité.

Cela veut dire qu'il y a, de votre part, une incitation de toutes ces grandes structures à s'investir dans ces politiques ?

Oui, mais ce qui est plus nouveau c'est qu'au niveau national les directeurs de scènes nationales ont compris qu'ils avaient un rôle à jouer. Notre difficulté est d'arriver à insérer un certain nombre d'acteurs locaux dans une collaboration avec la scène nationale qui a tendance à faire venir des acteurs extérieurs.

Comment s'est passée toute cette année ?

Je crois que l'arrivée de Pascal Tedes, avec tous les problèmes qu'elle a entraînés, a créé une émulation. Son implantation s'est bien passée, il a autour de lui des gens qui travaillent dans la périphérie de son action même, il y a sa propre compagnie, *Le Carambole*, mais il y a déjà des mini-compagnies créées autour et qui montent des spectacles. Aujourd'hui, c'est presque une compagnie mulhousienne.

Quel bilan tirez-vous d'un an de projet culturel de quartier ?

Déjà, si c'était à recommencer nous recommencerions, même si cela ne s'est pas fait sans grincements de dents. Ensuite, il y a des choses qui sont quantifiables comme le travail d'Eric Vazzoler, un travail de fond qui rassemble beaucoup de jeunes. Dans le cas de Zone Franche, c'est plus difficile car c'est une opération dont la suite est finalement liée au cursus individuel des participants. Le film va vivre sa vie. Quant aux gens qui ont participé à l'aventure, il est évident qu'ils ont appris quelque chose. Je connais quelqu'un qui a un projet de petite restauration autour d'un bus qu'il n'aurait probablement jamais eu s'il n'avait pas tourné ce film. Il y en a beaucoup d'autres qui ont probablement eu envie de s'impliquer dans le monde du spectacle, et qui vont construire leur avenir. Mais le bilan est difficile à établir. En ce qui concerne Pascal Tedes, on voit toute une mouvance autour de lui. Il a déjà beaucoup apporté à la vie artistique mulhousienne. Et, même si je ne crois pas qu'il y ait de relation directe de cause à effet, il faut remarquer que le quartier dans lequel il travaille, qui connaît souvent des étés chauds a connu, en 1996, un été extrêmement calme. La réouverture du Rallye Drouot, dans lequel il a travaillé, a apporté un peu d'oxygène.

Comment voyez-vous 1997 ?

Pascal Tedes, évidemment, continue, Eric Vazzoler aussi et la municipalité travaille à d'autres projets. Nous espérons augmenter le nombre d'intervenants musiciens, tout en essayant de faire la même chose dans le domaine des arts plastiques. Plusieurs enseignants de l'école des Beaux-arts, en collaboration avec un architecte urbaniste plasticien, vont réaliser un travail plastique et architectural sur la vie de la cité dans les quartiers. Je pense que la Caisse des dépôts va s'impliquer dans ce projet.

L'auriez-vous fait de toute façon, ou le projet culturel de quartier a-t-il aussi incité ce genre d'initiative ?

La dynamique créée par les opérations sites pilotes n'a évidemment fait que renforcer le besoin et le désir de faire quelque chose en la matière.

Dans l'équipe municipale vous travaillez déjà avec l'adjoint aux quartiers. Avez-vous encore plus travaillé avec lui, avec d'autres membres de l'équipe ?

La coupure que nous avons dans notre structure municipale - avec d'un côté la culture et de l'autre une adjointe à la jeunesse qui avait la responsabilité des centres socioculturels et un adjoint qui avait la responsabilité des quartiers -, est devenue artificielle. Il va falloir que nous adaptions nos structures municipales à une nécessité de collaboration et de pilotage en commun.

Il peut aussi y avoir un besoin d'adaptation au niveau des coûts si cette politique se développe.

Ce n'est pas un besoin d'adaptation, c'est une situation dramatique. Mulhouse, ville de 108 000 habitants dans une agglomération de 240 000, a les charges de structures d'une ville de 240 000, notamment pour la culture, et les moyens d'une ville de 108 000 habitants, et nous devons travailler avec un budget culturel constant. Avec des demandes supplémentaires, cela devient invivable. La présence de l'Etat à nos côtés est vitale.

Mais, par exemple, la rénovation du Rallye Drouot implique pour l'avenir une nouvelle structure à la charge de la ville ?

Oui, mais la Ville n'a pas les moyens de la faire vivre. Aujourd'hui, s'il est possible d'envisager de trouver les fonds nécessaires en investissement, il est impensable de trouver les 500 000 ou le million de francs nécessaires pour faire vivre ce lieu. Après, c'est la quadrature du cercle.

Que vous comptez résoudre comment ?

Nous allons mettre en place des Etats généraux de la culture qui réuniront l'ensemble des acteurs de la vie associative et culturelle mulhousienne autour de la thématique de l'accès à la culture. Nous voulons les organiser avant l'été afin d'arriver à des délibérations en conseil municipal dès la rentrée. L'un des objectifs sera de voir si on peut faire évoluer des lignes budgétaires, mais c'est toujours très difficile. La difficulté, aujourd'hui, c'est que nous avons à Mulhouse un certain nombre de structures que nous n'avons pas envie d'abandonner, mais qui pèsent lourdement sur le budget de la Ville. Si nous sommes très heureux de l'aide apportée par l'Etat pour des projets nouveaux, nous aurions besoin d'un retour d'ascenseur de l'Etat sur un certain nombre de structures lourdes ■

Le programme
des "PCQ" est suivi
à la Ddf par
Jane Weintrebert,
01.40.15.78.58.

Un point sur la fréquentation des musées

L'analyse des cycles longs d'évolution de la fréquentation des musées montre que la baisse relative de fréquentation qu'ils ont connue récemment s'inscrit dans un mouvement général de hausse qui dure depuis plus de trente ans. Cette constatation amène à relativiser la décline enregistrée depuis 1995, d'autant que les chiffres de fréquentation de l'année 1996 montrent les signes évidents d'une reprise.

1960 - 1980 : un doublement en vingt ans

Les entrées payantes dans les musées nationaux (hors musée Rodin), qui s'élevaient en 1960 à environ 3,4 millions, atteignent, en 1978, 6,17 millions... La simple comparaison de ces deux chiffres montre que la fréquentation des musées nationaux a, en vingt ans, pratiquement doublé.

La progression ne s'est pas faite de façon continue : elle a connu des temps forts, notamment les années 1966, 1974, 1978, séparés par des moments de stagnation ou de recul. 1968 a été, pour les raisons que l'on sait, l'un de ces moments de recul. Mais il est intéressant de constater qu'après le creux observé cette année-là (3,1 millions d'entrées payantes), la fréquentation repart, dès l'année suivante, très nettement à la hausse...

De la même façon, la crise du pétrole, en 1974, affecte la fréquentation des musées... mais elle ne le fait que fort peu de temps. Le public baisse légèrement en 1975 et 1976, mais remonte ensuite très nettement en 1977 et 1978.

Les musées, loin d'être étrangers à l'évolution générale de la France, alors en pleine croissance, y ont au contraire pleinement participé, en attirant à la fin de la période deux fois plus de visiteurs qu'à son début.

1980 - 1990 : un nouveau bond

La croissance non seulement se poursuit entre 1980 et 1990... mais encore s'amplifie. Les entrées payantes des musées nationaux passent de 5,7 millions en 1980 à 10,3 millions en 1990. C'est donc pratiquement à un nouveau doublement que l'on assiste, mais réalisé, cette fois-ci, en dix ans...

Tout au long de la décennie se sont multipliées les créations de musées (musée Picasso, musée d'Orsay) ou les rénovations (musée du Louvre) tandis que, dans le même temps se tenaient à Paris de grandes expositions. On parle, en conséquence, beaucoup des musées... et l'on y va.

Comme pour la période précédente, la progression de la fréquentation n'est pas continue : elle connaît des temps forts, notamment les années 1984, 1987 et 1990, séparés par des moments de stagnation ou de recul. Mais la courbe est, dans l'ensemble, très nettement ascendante...

1989 - 1994 : les années record

En 1992 est créé par la Dmf un dispositif statistique de collecte des données de fréquentation des musées de France, intitulé *Muséostat*, qui va permettre dès lors une connaissance plus fine des tendances de la fréquentation.

La fréquentation des musées nationaux, en particulier, se maintient de 1991 à 1994 : sa courbe décrit pendant ces quatre années une sorte de plateau élevé, assez proche du niveau de 1990, et marqué par des variations annuelles liées à des facteurs conjoncturels... Ainsi le contexte de la guerre du Golfe, qui a débuté en 1991 et dont les effets se sont fait sentir dans tous les lieux publics et tous les secteurs d'activité, explique le fléchissement observé durant cette période.

L'ouverture de l'aile Richelieu "dope" cette évolution à la fin de 1993 et pendant l'année suivante. Mais cet effet retombe en cours d'année 1995, où la crainte des attentats, à partir du mois d'août, puis les grèves du mois de décembre, et probablement aussi la morosité économique accentuent la tendance. On constate le même phénomène dans les monuments historiques et au Centre Pompidou... Le niveau de fréquentation des musées nationaux en 1995 reste toutefois supérieur à celui des années 1980, jusqu'en 1987 ou 1988, selon que l'on considère les entrées payantes ou les entrées cumulées.

1996 : l'amorce d'un redressement

Mais en 1996 un redémarrage semble s'être esquissé... Après un premier trimestre qui paraissait affecté d'une certaine inertie prolongeant le tassement de la fin de l'année précédente, les résultats à partir de la fin du deuxième trimestre traduisent au contraire un redressement.

Cette évolution s'affirme d'abord en Ile-de-France où, par rapport à 1994, pendant le deuxième trimestre le déficit est comblé à hauteur d'environ deux tiers (- 7% à la fin mars, - 2% à la fin juin 1996). Quant aux musées nationaux, leurs chiffres de fréquentation enregistrent, durant le dernier trimestre 1996, une nette reprise par rapport aux mêmes mois de l'année précédente : + 5,2% pour

Célébration de l'an 2000

La mission pour la célébration de l'an 2000 vient d'être créée par le décret du 9 décembre 1996.

Placée auprès du Premier ministre et par délégation de ce dernier, auprès du ministre de la Culture, la mission est chargée de :

- proposer un programme national des manifestations ayant pour objet la célébration de l'an 2000 et de concourir à la mise en œuvre de ce programme,
- susciter toutes initiatives, publiques et privées, en France et à l'étranger, ayant ce même objet et d'harmoniser les actions menées par les diverses administrations en ce domaine,
- coordonner, sur l'ensemble du territoire de la République, les manifestations nationales et locales organisées à l'occasion de cette célébration,
- favoriser la création de réalisations permanentes susceptibles de contribuer à ces manifestations, de les prolonger et d'enrichir le patrimoine national.

La célébration de l'an 2000 devra être porteuse d'un sens qui s'exprimera dans une thématique cohérente, que résume la formule "*la France, l'Europe, le Monde, une terre pour tous les hommes*".

Les manifestations se dérouleront de la mi-1999 à la mi-2001 et concerneront l'ensemble du territoire national. Les points d'appui retenus seront aussi bien des sites historiques, monumentaux, culturels, agricoles, urbains et industriels

Composition actuelle de la mission

président :

Jean-Jacques Aillagon

secrétaire général :

François Laquière

directeur des programmes :

Jean de Loisy

directeur de la

communication et des

études : Catherine Lawless.

Adjointe :

Catherine Vergrèze

directeur de la production :

Catherine Bénazeth.

l'ensemble de ces musées, + 11% à Orsay et à Versailles. Un rattrapage sensible de la fréquentation du Louvre a aussi été constaté au second semestre 1996 : + 10% par rapport aux six derniers mois de 1995, alors que la tendance du premier semestre était inverse (- 11,2%).

Cette tendance se confirme également, ici et là, en province. En effet, si, sur l'ensemble des chiffres recueillis par *Muséostat*, l'inertie perceptible au premier trimestre (- 6% par rapport à 1994) se prolonge au deuxième trimestre (- 9%), un certain nombre d'établissements ont amorcé un redémarrage évident par rapport à 1995 : ainsi les musées des Beaux-arts de Nantes (+ 7,4 %), de Rouen (+ 19%) et de Quimper (+ 21%), le musée d'Art moderne de Villeneuve-d'Ascq (+ 8 %), le musée de la Chartreuse de Douai (+ 45%)... Il semble donc que le redressement qui a bénéficié à la fréquentation des musées d'Ile-de-France à partir du deuxième trimestre 1996, se soit étendu aux autres régions.

une progression - au total - spectaculaire

Les évolutions de la fréquentation des musées doivent - on le voit - être replacées sur de longues durées. Leur étude sur une période de trente à trente-cinq ans montre que les établissements ont, pendant la quasi-totalité de cette période, connu une progression spectaculaire de leur fréquentation. Ils ont su, semble-t-il, non seulement attirer, pendant, ces 35 ans, un public de plus en plus important mais surtout le fidéliser, le faire venir plus souvent...

Il n'est pas sans intérêt de noter, par exemple, que le musée du Louvre qui accueillait en 1960 800 000 visiteurs payants, en ait reçu 4,7 millions en 1996, soit une augmentation de 3,9 millions. La simple comparaison de ces deux chiffres permet de relativiser la baisse que le plus grand musée de France enregistre, comme les autres, depuis 1990.

Les fluctuations récemment connues par la fréquentation des musées depuis cinq ans doit, dans ce contexte, être analysées comme un phénomène conjoncturel, d'autant que les chiffres les plus récents mettent en évidence une amorce de redressement ■

Jean de Loisy, qui a entrepris un tour de France auprès des Drac, des établissements culturels et des mairies attend la confirmation de leurs projets.

N'hésitez pas à contacter la mission pour toute information complémentaire.

que des manifestations périodiques ou des institutions culturelles. Ce réseau sera constitué symboliquement de cent sites, avec des partenariats entre les sites français et avec les sites étrangers, afin d'illustrer concrètement l'universalité du projet français. Il sera doté d'une tête en Ile-de-France dont la programmation fournira à l'ensemble des manifestations son fil conducteur.

Plusieurs actions sont - ou vont - être mises en place :

- une étude sur les représentations de l'an 2000 dans la population française, conduite par le Département études et prospectives du ministère de la Culture
- un "appel à projet", s'adressant à tous les Français
- un comité de réflexion, constitué d'une trentaine de personnalités (parrainant chacune un jeune spécialiste de

la même discipline) accompagnera le travail de la mission

- un club d'entreprises qui soutiendra les manifestations et favorisera le rapprochement entre mondes économique et culturel
- un concours pour la création d'un emblème et d'une ligne graphique, lancé par la Dap
- un site Internet, mis en place dès le printemps 1997.

Coordonnées de la mission jusqu'à l'automne 1997 : 36 rue Lacépède, 75005 Paris. Tél : 01.53.71.20.00. Fax : 01.53.71.20.01.

15 mesures en faveur de la bande dessinée

En 1996, Philippe Douste-Blazy confiait au dessinateur Fred le soin de dresser un état des lieux de la bande dessinée française. Le Cnl et la Dap ont alors installé une commission d'experts, qui a procédé à une large consultation auprès des principaux acteurs du 9^e art. Cette analyse permet à présent de dresser un inventaire précis des attentes des professionnels dans le domaine de la promotion de la bande dessinée à l'étranger et de l'aide aux créateurs. Elle souligne aussi la nécessité de soutenir l'édition sous toutes ses formes. Les besoins exprimés ont permis de définir quinze mesures nouvelles afin de développer le secteur de la création contemporaine.

Philippe Douste-Blazy les a présentées à l'occasion du XXIII^e festival de la bande dessinée d'Angoulême.

- Renforcer le soutien aux principaux festivals de bande dessinée, en particulier dans leur dimension internationale.
- Aider la diffusion à l'étranger des expositions thématiques et monographiques produites par le Cnbdi (Centre national de la bande dessinée et de l'image) et les festivals, dont celui d'Angoulême.
- Accorder des moyens supplémentaires aux commissions spécialisées du Cnl et du Cnap (Fiacre) afin d'accroître le nombre de bourses et l'accompagnement des jeunes créateurs.
- Développer toutes les actions de sensibilisation autour du public jeune avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale.
- Soutenir des initiatives pour la production d'émissions audiovisuelles consacrées à la bande dessinée, en particulier pour des portraits d'auteurs.
- Aider la production de cédérom sur la bande dessinée.
- Soutenir les professionnels dans leur politique d'exportation avec l'appui logistique de la Centrale de l'édition.
- Rappeler les possibilités des aides à la traduction de bande dessinée française.
- Soutenir les nouveaux réseaux d'édition et de diffusion mis en place par les auteurs.

- Créer une section bande dessinée à France Edition, organisme de promotion de l'édition française à l'étranger.
- Publier un guide de l'auteur afin de faciliter les démarches administratives en collaboration avec les organismes sociaux compétents.
- Publier une brochure de promotion de la création française contemporaine avec le ministère des Affaires étrangères et l'Afaa.
- Augmenter les crédits d'acquisition pour compléter les collections d'originaux destinés au Musée de la bande dessinée du Cnbdi, par le biais du Fnac.
- Renforcer les moyens du Cnbdi d'Angoulême pour la coédition et l'utilisation d'Internet.
- Organiser un moment fort pour la promotion de la bande dessinée à l'occasion du Salon du Livre au cours de la journée "exportation". Elargir le dispositif du Cnl d'aide aux acquisitions de fonds par les libraires, dans le cadre de la manifestation du Temps des Livres.

Près de 10 millions de francs sont alloués chaque année au soutien de la bande dessinée. Philippe Douste-Blazy annonce qu'un million de francs supplémentaires vient compléter ce dispositif afin que les mesures annoncées soient effectives dès cette année ■

Rens : Dap, 01.40.15.74.60.

Réforme de l'avance sur recettes

L'avance sur recettes, principal mécanisme français de soutien au cinéma, vient de faire l'objet d'une réforme selon les préconisations de la commission présidée par Jérôme Deschamps.

En novembre 1995, une réflexion collective a été engagée autour de l'avance sur recettes (Asr), dont beaucoup de professionnels ont souligné les lacunes.

Le ministre de la Culture a alors demandé à une commission présidée par Jérôme Deschamps et composée de représentants des diverses branches professionnelles, de lui soumettre des propositions en vue de réformer ce mécanisme. Les mesures préconisées par la commission de réforme de l'Asr ont été les suivantes :

Création d'un collège spécifique d'aide à la réécriture

Ce nouveau collège aura pour objet de favoriser la réécriture de scénarios prometteurs, mais encore susceptibles d'améliorations. A l'heure actuelle, les

La place de l'avance sur recettes

est apparue pleinement lors du dernier festival de Cannes au cours duquel ont été présentés 16 films bénéficiaires de cette aide dans les diverses sélections. A l'issue du festival, 3 de ces films (*Ridicule* de Patrice Leconte, *Un héros très discret* de Jaques Audiard et le 8ème jour de Jaco Van Dormael) se situaient en tête des entrées parisiennes.

candidats ne peuvent pas postuler à l'aide à la réécriture. Même s'ils sont conscients des faiblesses de leur scénario, ils n'ont pas d'autre choix que de se présenter à l'Asr. La candidature directe à un nouveau guichet spécifique à la réécriture devrait permettre d'insister sur la nécessité d'un renforcement du travail d'écriture et de désengorger les comités de lecture des 1^{er} et 2^e collèges, accélérant ainsi les délais de l'Asr.

L'aide à la réécriture sera renforcée par une procédure d'accompagnement, de la part du Cnc et des membres de l'Asr, afin d'apporter une aide réelle aux auteurs, notamment ceux qui ne disposent pas de producteur ou sont à la recherche de co-scénaristes ou de consultants.

Modification du système de remboursement de l'Asr

Puisqu'il est désormais acquis que les sommes remboursées réabonderont la dotation de l'Asr, augmenter les remboursements est la condition *sine qua non* pour une revalorisation conséquente du montant des avances, afin de dynamiser cette aide sélective et rétablir son poids financier.

L'avance sur recettes a pour but de :

- favoriser le renouvellement de la création en encourageant la réalisation des premiers films,
- soutenir un cinéma différent, indépendant, audacieux au regard des normes du marché et qui ne peut sans aides publiques trouver son équilibre financier,
- aider la production d'œuvres qui, pour traduire une ambition culturelle affirmée, doivent prendre le risque de budgets élevés.

Cette aide sélective, d'un montant de 115 MF en 1996, apparaît complémentaire et en partie correctrice de l'aide automatique à la production, assise directement sur les résultats du marché.

Le montant par film des avances accordées avant réalisation s'échelonne de 1,5 à 3 MF (la moyenne s'établissant à 2,6 MF en 1996) ; il est fixé en fonction non seulement du coût des films mais aussi de leur besoin de financement final.

La dotation de l'avance sur recettes, entièrement financée par le compte de soutien à l'industrie cinématographique, permet d'aider chaque année la production d'une cinquantaine de long métrages sélectionnés sur scénario ainsi qu'une dizaine de films choisis après leur réalisation, ce qui représente au total la moitié de la production des films d'initiative française.

orientations

L'inefficacité du système de remboursement actuel est due notamment à la raréfaction des couloirs de remboursement pour l'Asr, ceci entraînant un certain déséquilibre des remboursements obtenus (une petite minorité supporte le poids des remboursements effectifs) et un faible taux de remboursement global, autour de 7 à 10 %.

La commission de réforme a donc préconisé un système à la fois équitable et simple qui consiste à laisser le choix aux bénéficiaires entre deux possibilités de remboursement, soit :

- 10 % minimum sur toutes les recettes au premier franc (pourcentage à déterminer en fonction de l'importance de l'avance dans le total du financement du film), puis 30 % après amortissement ;

- un taux de remboursement à déterminer, prélevé sur le soutien engendré par le film, en laissant à chacun une franchise de départ uniforme sur le soutien obtenu, cette solution permettant de laisser aux producteurs l'entière possession de toutes les recettes du film (Rnpp, ventes étranger...)

Création d'une aide à la distribution spécifique

La commission de réforme, qui s'est longuement penchée sur le problème de l'accès aux salles des films français a souhaité proposer une mesure spécifique aux films bénéficiaires de l'Asr. Elle concernera les premiers films.

L'aide sera accordée aux distributeurs à hauteur de 50 % des dépenses de promotion et d'édition des premiers longs métrages dans la limite d'un plafond de 50 KF. Elle sera remboursable en cas de succès. Cette aide permettrait d'encourager les distributeurs à sortir ces films souvent plus difficiles que les autres dans des conditions plus favorables, en limitant leurs risques.

Modification des modalités de fonctionnement de la commission

La commission de réforme s'est particulièrement penchée sur le problème des modalités de fonctionnement de l'Asr. Elle s'est notamment prononcée en faveur d'une clarification des missions de la commission plénière et du comité de chiffrage :

- la commission plénière octroie une promesse d'avance en ne prenant en compte que les qualités artistiques du scénario ;

- le comité de chiffrage, dont les outils d'évaluation doivent être renforcés, détermine le montant de l'avance en bouclage de financement.

Par ailleurs, afin d'éviter toute interruption des activités de l'Asr en fin d'année lors du recrutement des membres, la commission a préconisé un système de "membres tournants" :

- les membres des 1^{er} et 2^e collèges seront nommés pour 6 à 8 mois supplémentaires de tutorat sur les projets qu'ils auront sélectionnés ;

- le président, ainsi que les vice-présidents seront nommés pour 18 mois afin d'assurer un suivi et une continuité.

Enfin, il paraîtrait utile que la procédure générale de l'Asr fasse l'objet d'un règlement intérieur écrit, afin de mettre un terme à la diversité des traditions et des jurisprudences fluctuantes d'une commission à l'autre, de pérenniser les nouvelles mesures adoptées et de confirmer les principes de déontologie stricte que doivent respecter les membres de la commission.

Toques en herbe

Philippe Douste-Blazy a décidé de lancer un programme pour aider les jeunes talents de la haute cuisine française qui souhaitent s'installer et pour apporter conseils et assistance aux maîtres de la cuisine française qui traversent une crise conjoncturelle.

Ce programme, *Toques en herbe*, sera mis en œuvre en liaison avec le Cnac, Conseil national des arts culinaires, et avec l'Ifcic, Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles.

Trois bourses de 100 000 F seront décernées à des jeunes cuisiniers de talent pour faciliter leur première installation dans le cadre d'un dispositif général d'aide à l'installation des jeunes créateurs.

Sous réserve d'être âgé de 35 ans maximum, d'envisager une première installation et d'avoir une expérience professionnelle reconnue, les candidats pourront concourir devant un jury d'honneur composé des plus grands chefs cuisiniers français, notamment Pierre Troisgros, Michel Guérard, Alain Senderens, Alain Ducasse et Georges Blanc, président de la Chambre syndicale de la haute cuisine française.

Une lettre de candidature adressée au Cnac et comportant lettre de motivation, C.V. et lettres de parrainage, permettra de recevoir un dossier de candidature. Les dossiers devront être retournés au Cnac avant le 31 mars 1997.

L'aide à la première installation bénéficiera du parrainage des maîtres de la haute cuisine française, l'Ifcic apportant son expertise et sa garantie financière aux banques partenaires. L'expertise des dossiers sera réalisée par l'Ifcic avec l'aide d'un comité de professionnels et en liaison avec le Cnac.

Une aide complémentaire au bénéfice des maîtres de la haute cuisine française traversant une crise conjoncturelle sera assurée par l'Ifcic : conseils pour un audit en vue d'une restructuration financière, recherche de partenaires financiers. Ces cuisiniers auront accès au fonds de garantie des industries culturelles à l'Ifcic.

Rens : Cnac, 01.42.72.41.72. Fax : 01.42.72.19.82. Ifcic, Jean-Louis Cordebard, 01.53.64.55.55.

Réforme du dispositif d'enrichissement de la langue française

Pour garder sa place, le français doit disposer d'un appareil de terminologie et de néologie qui propose des expressions et termes capables d'exprimer les notions contemporaines, notamment dans les activités économiques, scientifiques, techniques et juridiques. Aussi les pouvoirs publics ont-ils mis en place, au début des années 70, une politique d'incitation à la production terminologique conduite, sous l'impulsion des différents ministères, par des groupes d'experts des domaines concernés. Le travail des dix-huit commissions ministérielles de terminologie, au cours de ces dernières années, est considérable, puisqu'elles ont publié plus de 4000 termes.

Vingt-cinq ans après, la modernisation de cet outil était devenu nécessaire. Aussi, la Dglf a-t-elle proposé l'élaboration d'un nouveau texte, pour améliorer le dispositif existant et accroître son efficacité, faire face à l'augmentation des termes techniques et scientifiques, favoriser leur diffusion et leur traduction dans le cadre d'une politique de promotion du plurilinguisme et contribuer au rayonnement de la francophonie.

Le décret du 3 juillet, sur l'enrichissement de la langue française, tout en conservant les commissions placées auprès de chaque département ministériel, qui prennent le nom de commissions spécialisées de terminologie et de néologie, institue des bases nouvelles. Il redéfinit le rôle des différents acteurs, en particulier, celui de l'Etat, qui est chargé de susciter les travaux de terminologie et de favoriser leur diffusion, mais n'intervient plus dans le choix des expressions et termes. Il donne une place essentielle à l'Académie française et à la commission de terminologie, dont le Premier ministre a confié la présidence à Gabriel de Broglie, conseiller d'Etat.

Les termes qui ont reçu l'accord de l'Académie française sont publiés au *Journal Officiel* sous forme de liste émanant de la commission générale de terminologie. L'usage de ces termes est obligatoire pour l'Etat et ses établissements publics.

L'informatisation du travail des commissions et la diffusion des travaux en cours sur l'Internet faciliteront la diffusion des termes nouveaux et raccourciront le délai écoulé entre l'apparition d'un mot ou d'une nouvelle notion et la diffusion des premières propositions d'équivalent français, remédiant ainsi à l'une des faiblesses de l'ancien dispositif.

Les dispositifs existant dans les pays francophones seront associés plus étroitement encore aux travaux des commissions françaises grâce, notamment, à la mise en œuvre de nouvelles technologies de communication, qui faciliteront les échanges, les investigations communes et la diffusion des nouveaux termes.

La commission de terminologie et de néologie du ministère de la Culture, qui n'en disposait pas jusque là, est en cours de création.

A propos de quelques mots nouveaux

Le rôle des commissions ministérielles de terminologies a été avant tout de travailler sur les vocabulaires spécialisés. Elles ont fourni des milliers de termes nouveaux aux spécialistes des télécommunications, de l'informatique, de l'ingénierie nucléaire... Certains termes ont rapidement franchi les frontières du vocabulaire professionnel pour s'imposer auprès du grand public. Parmi les termes de création ancienne : **logiciel**, proposé à la commission de l'informatique par Philippe Renard en 1970, **baladeur**, conçu en 1983 par la commission de l'audiovisuel et de la publicité. Parmi les termes de création plus récente : dans le monde de l'automobile, **monospace**, créé par la commission des transports, **covoiturage** imaginé en 1989...

Un fonds Presse et Multimédia

Un fonds d'aide à l'investissement de la presse dans le multimédia, doté de 20 MF conformément aux engagements pris par Philippe Douste-Blazy lors de la discussion du budget de la communication pour 1997, vient d'être mis en place. Il est destiné à faciliter les investissements des entreprises de presse dans le multimédia.

Géré par l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic) et accessible aux entreprises de la presse écrite, ce fonds permet aux entreprises qui ont des projets dans ce domaine d'élargir leur public en utilisant les supports multimédia.

Dossiers et renseignements peuvent être demandés à l'Ifcic. Les premières demandes d'avance des éditeurs, déposées avant le 15 mars de cette année, seront examinées lors de la première réunion du comité de sélection prévue mi-avril.

Rens : Ifcic, 01.53.64.55.55.

Le Centre Georges Pompidou célèbre son vingtième anniversaire

L'inauguration de l'atelier Brancusi, l'exposition *Made in France*, trois journées Portes ouvertes, vingt rendez-vous de danse, un colloque sur les politiques culturelles, un grand défilé parade des enfants, un écran géant accroché sur la façade sur lequel défilent les images de vingt ans d'événements marquants, des publications importantes sur les collections..., tous les secteurs d'activités du Centre concourent à faire de cet anniversaire un moment exceptionnel avant la fermeture partielle pour travaux.

C'est également l'occasion pour la Bibliothèque publique d'information, quelques jours après l'ouverture du haut-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France, de faire le point sur vingt ans d'activités.

Quel chemin parcouru depuis l'ouverture de la Bpi ! Ce qui n'a pas changé, c'est l'affluence et l'empressement du public à se rendre dans ces espaces qui lui sont dédiés et qu'il s'est appropriés. Dès le premier jour, les estimations de fréquentation les plus optimistes, 3000-4000 personnes par jour, furent plus que doublées. Depuis, cette affluence ne s'est jamais démentie et ne trouve ses limites qu'avec les files d'attente qui par tous les temps s'allongent démesurément sur la piazza du Centre.

Mais ces 20 dernières années, tout le paysage des bibliothèques a changé. A son ouverture, la Bpi était un modèle unique. Aucune autre bibliothèque en France n'offrait à la fois un accès direct à des collections encyclopédiques aussi importantes, le mélange des supports sur ses rayonnages, les derniers développements des techniques adaptées à la bibliothéconomie, une amplitude d'horaires permettant à tous de profiter à loisir de cette offre documentaire, le tout gratuitement.

Au fil des années heureusement, la prise de conscience progressive tant par les autorités nationales que locales de l'importance des bibliothèques dans le dispositif général d'accroissement des connaissances, d'élévation du niveau des études, de développement rapide des curiosités intellectuelles et des besoins professionnels a favorisé la construction de bibliothèques nouvelles sur le territoire national et le développement de leurs collections, ainsi que l'intégration plus ou moins grande des nouvelles technologies.

Aujourd'hui, si les visites et les stages de bibliothécaires et documentalistes continuent de se multiplier, la Bpi est une grande bibliothèque moderne parmi beaucoup d'autres et l'on ne peut que s'en réjouir.

Aussi la crainte de tous ceux qui à l'époque pensaient qu'elle drainerait à son unique profit toutes les ressources financières et humaines destinées aux bibliothèques a été vaine.

Loin d'empêcher le développement des autres bibliothèques, son ouverture entraîne la renaissance des bibliothèques de lecture publique. En montrant qu'une bibliothèque pouvait être un lieu attractif de sociabilité, un équipement populaire, la Bpi a relancé l'intérêt pour les

bibliothèques, suscité l'engouement et entraîné la création d'autres établissements du même type.

L'intégration de la Bpi dans le Centre Pompidou, dont elle est une des composantes essentielles, lui a apporté une dimension particulière. La participation à des manifestations pluridisciplinaires, la confrontation avec des inspirations différentes venues d'autres domaines culturels, le glissement facilité d'une activité à l'autre font partie de son identité et renforcent sa capacité d'attraction. En effet, le Cnac-Georges Pompidou est l'un des rares lieux où les pratiques culturelles peuvent s'exercer conjointement.

Vingt ans après, la Bpi s'apprête à entamer une nouvelle étape de son existence. Les mesures sont prises pour préparer la transition indispensable pendant les travaux de réaménagement du Centre Pompidou ; elles précèdent celles de la réinstallation avant la réouverture le 1^{er} janvier 2000.

Après les fêtes, rendez-vous donc pour les prochains 20 ans à l'aube du 3^e millénaire !

Pour fêter son anniversaire, la Bibliothèque publique d'information offrira les 31 janvier, 2 et 3 février un programme de manifestations comprenant :

- des journées *Portes ouvertes* avec des visites commentées des espaces et du mode de fonctionnement de la Bpi ;
- *Acrostiches*, des lectures en liberté : des lectures de textes ou saynètes de théâtre impromptues dans divers espaces du Centre Pompidou.

Déclaration de Philippe Douste-Blazy au Midem

Lundi 20 janvier, devant une assemblée de professionnels, le ministre de la Culture a résumé les actions déjà accomplies dans le domaine des industries musicales et les perspectives qu'il se fixe pour l'année 1997.

Après avoir salué "l'action particulière, volontaire et dynamique", d'Yves Duteil qui avait été chargé d'une mission de conseils et de propositions, le ministre a évoqué la question du prix du disque.

"En ce qui concerne la TVA, la France, vous le savez, ne ménage pas ses efforts pour obtenir une modification des règles applicables au plan européen afin que le taux réduit puisse être appliqué au disque. C'est ainsi, afin d'expliquer au mieux notre position et convaincre nos partenaires, que j'ai demandé à André Larquié d'être, en quelque sorte, notre ambassadeur itinérant sur cette question : au cours de l'année écoulée, il a rencontré les pouvoirs publics et les professionnels de tous les pays européens. J'ai, de mon côté, organisé des Assises européennes du disque à Bourges, afin d'évoquer, avec les représentants de la commission des pays membres de l'Union et les professionnels, la situation du disque et la nécessité d'une TVA adaptée.

J'ai le sentiment que ce dossier évolue positivement. Les discussions se poursuivent, mais, comme vous le savez, nous n'avons pas encore trouvé l'unanimité nécessaire sur cette question. Je tiens, ici, à vous redire que je continue à essayer de convaincre mes collègues des pays européens, mais il est plus que jamais important que les professionnels - artistes, auteurs, producteurs - s'impliquent fortement sur cette question et ce, dans tous les pays européens.

Le second point crucial, ce sont les conditions de la concurrence sur le marché de la vente au détail de disques. Sur ce terrain, des dispositions nouvelles sont entrées en vigueur, en France, depuis le 1^{er} juillet 1996, ainsi que je l'avais évoqué l'an dernier, ici-même. A l'occasion de la réforme du droit de la concurrence, le législateur français a, en effet, introduit un mécanisme novateur, celui d'une sanction du prix "abusivement bas", dans le domaine du disque : concrètement, ce dispositif devrait garantir les disquaires contre les pratiques abusives qui conduisent, par une pratique de prix, à évincer un concurrent du marché. En clair, ceci devrait permettre d'améliorer très sensiblement les conditions de la concurrence sur ce marché, par exemple, en limitant des pratiques parfois très excessives de "prix cassés". Il s'agit là d'une véritable exception pour la musique : le



Photo Alain Mathieu.

disque est, en effet, le seul produit revendu en l'état, c'est à dire non transformé, à être concerné par ce dispositif de sanction.

En outre, nous avons décidé, le ministre des Finances et moi-même, d'aborder avec les professionnels les conditions d'application concrète de ce nouveau mécanisme, mais en construisant cette réflexion dans une optique large, intégrant l'ensemble des aspects de la filière musicale. C'est à cette fin qu'un groupe de travail, réuni actuellement sous la double égide de nos deux ministères, travaille à l'élaboration de propositions portant sur quatre thèmes : les conditions d'application de la loi, mais aussi l'organisation et la modernisation de la distribution, l'aide à la création phonographique, et l'amélioration de l'exposition de la chanson et notamment des nouveaux talents. (...)

Pourtant je suis, comme vous, convaincu qu'il nous faut trouver, malgré un contexte budgétaire difficile, des ressources nouvelles pour votre industrie.

Le premier objectif est de mettre en œuvre un dispositif d'avances sur recettes dans le domaine du disque. A ce titre, les deux sociétés civiles de producteurs de phonogrammes - et je tiens ici à les en remercier - ont signé, avec l'Ifcic, une convention mettant en place un dispositif qu'elles alimentent à hauteur de trois millions de francs par an pendant cinq ans. Ce mécanisme, réservé aux productions de nouveaux talents présentées par des producteurs indépendants, constitue un système d'avances sur recettes, ce qui est une première dans le domaine du disque.

Le second objectif est d'accroître les capacités de subvention dans le domaine du disque. Nous allons ouvrir en 1997, à

la demande du Fcm, un dispositif de soutien au disque de variétés à hauteur de deux millions de francs. Les subventions accordées pourraient, d'ailleurs, en priorité conforter les dossiers soutenus par l'Ifcic, dans le cadre de l'avance sur recettes. (...)

Plusieurs voix nous demandent, aujourd'hui, d'aller plus loin, y compris, peut-être, par des mécanismes de taxe parafiscale au profit du disque. Vous n'ignorez pas la difficulté d'une telle approche, dans le contexte de rigueur budgétaire qui est le nôtre. Mais les pouvoirs publics ne sont, *a priori*, fermés à aucune hypothèse. Tout peut être envisagé et arbitré ; encore faut-il que les demandes soient claires. C'est pourquoi nous attendons des professionnels eux-mêmes, qu'ils nous soumettent des propositions consensuelles. (...)

Dans le domaine de la radio, j'observe, un an après la mise en place des quotas de chanson d'expression française, que cette disposition n'a pas eu, au contraire, d'effets pénalisants pour les réseaux, cependant que des nouveaux talents plus nombreux trouvaient la voie d'une programmation sur les antennes.

Le Conseil supérieur de l'Audiovisuel a publié, ce mois-ci, un bilan, positif, de l'application des quotas. De son côté, l'Association *Musique France Plus*, organe de réflexion commun aux métiers de la musique, va dans le même sens, tout en souhaitant une attention plus grande portée aux radios à thématique très spécialisée. (...)

Je souhaite lancer une étude plus approfondie dans les semaines qui viennent : il s'agira de faire le point des études et statistiques disponibles, mais aussi d'examiner l'impact, pour la diffusion de chansons d'expression française, des différentes catégories de radio, y compris des plus petites.

Par ailleurs, je suis en mesure de vous annoncer, aujourd'hui, que la nouvelle chaîne de Radio France consacrée aux jeunes sera lancée cette année, et sera majoritairement consacrée aux nouveaux talents d'expression française : c'est une idée à laquelle je tiens personnellement beaucoup, et cette conviction est partagée par le président de Radio France, Michel Boyon. Les radios locales de Radio-France apporteront leur contribution à la découverte de "nouveaux talents" qui pourront ensuite être diffusés au niveau national, sur l'antenne de la radio jeune. (...)

Dans le domaine du spectacle vivant, je m'étais engagé sur un certain nombre d'actions. Celles-ci sont à présent, largement entamées. Le ministère de la Culture a, pour la première fois en 1996, étendu à la chanson la notion de résidences d'artistes. Surtout, 1996 aura vu, pour la première fois, la mise en œuvre d'une politique de soutien pérenne aux salles de spectacles musicaux de petites et moyennes capacités, regroupant les cafés musique, les salles généralistes, les salles spécialisées dans une

"Nous allons ouvrir en 1997, à la demande du Fcm, un dispositif de soutien au disque de variétés à hauteur de deux millions de francs."

thématique musicale particulière, enfin, les salles associant dispositif de formation, de répétition et de diffusion. Elles constituent un réseau dense de scènes de musiques actuelles soutenues conjointement par l'Etat et les collectivités locales. J'ai décidé d'aider plus de 124 de ces scènes de musiques actuelles : dix sept millions de francs ont été consacrés, en 1996, à cette aide pérenne ; cet effort sera poursuivi en 1997. Le soutien à ces salles ne saurait, toutefois, se résumer à une politique de subvention, et il convient d'améliorer leur environnement, par une série de mesures pragmatiques et concrètes. Ainsi, en collaboration étroite avec le ministère des finances, j'ai obtenu pour celles de ces salles - nombreuses - qui ont un bar dans la salle, que la TVA applicable soit désormais au taux réduit sur la billetterie du spectacle et non plus au taux normal.

"J'ai obtenu pour les salles qui ont un bar, que la TVA applicable soit désormais au taux réduit sur la billetterie du spectacle."

Parallèlement, la modification du cadre juridique - l'ordonnance de 1945 - sur le spectacle vivant est en cours. Une concertation approfondie est intervenue dans le cadre du Conseil national des professions du spectacle : les propositions qui en sont issues aboutiront à simplifier considérablement le mode d'organisation et d'attribution des licences, en reconnaissant la spécificité du travail des organisateurs de spectacle et donc des responsables des salles.

Le projet d'implantation du *Hall de la Chanson* sur le site de La Villette se réalisera, sur un espace de mille cinq cent mètres carrés, à proximité du Canal, et associera dimension patrimoniale, spectacles vivants et utilisation des produits multimédia.

Beaucoup a donc été fait, mais il convient d'aller plus loin encore. J'ai décidé d'organiser un grand séminaire de réflexion, rassemblant tous les professionnels intéressés, afin de réfléchir à trois sujets : le disque, le spectacle vivant, et les actions d'intérêt général conduites par les partenaires professionnels et l'Etat. (...) ■

Inauguration du nouveau musée de la Mode et du Textile

Philippe Douste-Blazy a inauguré le 21 janvier le nouveau musée de la Mode et du Textile, installé sur trois étages dans l'aile de Rohan, entre l'aile de Marsan et les guichets du Louvre.

La collection, qui rassemble plus de 80 000 pièces (costumes, accessoires et textiles des fonds de l'Union des arts décoratifs et du dépôt des collections de l'Union française des arts du costume) est l'une des trois plus importantes du monde avec celles du Victoria & Albert Museum de Londres et du Metropolitan Museum of Art de New York.

Le contenu des galeries permanentes du nouveau musée sera - pour présenter cette collection - renouvelé deux fois par an. La première sélection proposée est articulée autour du thème de la "géométrie" (géométrie du corps, géométrie de la coupe, géométrie du motif...). La seconde, qui coïncidera avec le cinquantenaire de l'indépendance de l'Inde, le sera autour du thème de "l'exotisme".

Les travaux d'aménagement du musée ont été confiés, pour le gros œuvre, à Daniel Kahane, architecte des bâtiments civils et des palais nationaux, et, pour ce qui concerne l'architecture intérieure, les vitrines et la lumière à l'agence *Cobalt*. Un grand soin a été apporté à la signalétique, confiée à l'agence *Intégral concept* (Ruedi Baur, Eva Kubiny et Roberto Callerame).

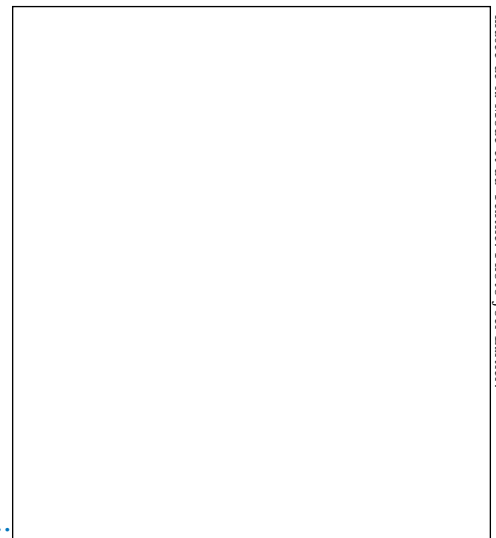
Structurées comme de petits théâtres successifs, les vitrines illustrent les ruptures qui se sont produites d'une époque à l'autre et les variantes à l'intérieur d'une même époque. Les vitrines latérales traitent des grandes lignes de l'évolution vestimentaire et textile tandis que les vitrines médianes mettent l'accent sur un aspect particulier de la création de la période.

Deux espaces d'expositions autonomes, d'environ 100 m² permettront de mettre en lumière un aspect particulier du vêtement ou du textile. Viendra s'adjoindre, en 1999, la grande nef du musée des Arts décoratifs : ce prestigieux espace accueillera des expositions d'envergure internationale, organisées en alternance par le musée des Arts décoratifs, le musée de la Mode et du Textile, et le musée de la Publicité.

Au quatrième étage de l'aile de Rohan, le centre de documentation de la Mode et du Textile rassemble les fonds du département textile de l'Union centrale des arts décoratifs et du centre de documentation de l'Union française des arts du costume : 5 000 livres sur l'histoire de la mode et du textile, 15 000 catalogues de magasins du XIX^e siècle à nos jours, 2 500 dossiers documentaires et photographiques, 50 000 gravures et dessins originaux, 300 000 photos de défilés de mode, etc.

Musée de la Mode et du Textile, Union centrale des Arts décoratifs, Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli 75001 Paris. 01.44.55.57.50.

- Tailleur-jupe constitué d'une veste en shantung naturel et d'une jupe en laine, Christian Dior, modèle "Bar", printemps-été 1947. Coll. Ufac.
- tailleur-jupe en tweed de laine et fibranne chinés, Lucien Lelong, hiver 1943/1944. Coll. Ufac.



Musée de la Mode et du Textile. Photo Joël Laitier.

Les surfaces du nouveau musée de la Mode et du Textile

- (total : 3 650 m²) :
- galeries permanentes : 1 355 m²
 - conservation et restauration : 170 m²
 - documentation : 450 m²
 - expositions temporaires (espaces communs) : 985 m²

La poursuite des travaux du musée des Arts décoratifs

Les travaux du musée des Arts décoratifs - qui s'inscrivent dans le cadre de l'opération Grand Louvre - auront, à leur issue, permis à l'ensemble des musées de l'Ucad d'être entièrement rénovés.

La première phase de travaux, commencée en 1993 dans la partie de l'aile de Rohan qu'occupait le ministère des Finances, s'est achevée au printemps 1996 : ces espaces accueillent le nouveau musée de la Mode et le musée de la Publicité.

La deuxième phase de travaux, qui a entraîné la fermeture de l'aile de Marsan, se terminera à la fin de 1998 : elle permettra de redéployer les collections du musée des Arts décoratifs (Moyen Age, Renaissance, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles jusqu'en 1889).

La troisième phase, qui commencera en 1999, concernera le pavillon de Marsan lui-même où seront, à l'issue des travaux, présentées les collections du XX^e siècle et les collections contemporaines du musée des Arts décoratifs ■

Importante donation au musée du Louvre

La donation Maryse Cordesse enrichit le département des Antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre d'un important ensemble de pièces cycladiques (III^e millénaire avant J.-C.).

La donation comprend 43 pièces au total. Pour la plupart taillées dans le marbre, elles se répartissent en statuettes (communément appelées "idoles" cycladiques) et en vases. Les statuettes (et fragments de statuettes) sont nettement plus nombreuses que les vases et représentent environ les 4/5 de l'ensemble de la collection.

Réparties quasiment sur l'ensemble du III^e millénaire avant J.-C., ces pièces illustrent une large partie de l'histoire de la création dans les Cyclades au cours de ce millénaire.

.....
 Entretien avec Alain Pasquier, conservateur général du patrimoine, chargé du département des Antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre

L'art cycladique était-il jusqu'alors bien représenté au musée du Louvre ?

Non, nos collections d'art cycladique étaient jusqu'alors assez pauvres, surtout si on les comparait à d'autres collections dans le monde, comme celles du musée national ou encore du musée d'Art cycladique N.P. Goulandris, à Athènes. Elles ont commencé à l'être moins, en avril 1993, avec la donation anonyme qui a été faite au musée à la mémoire d'Ennemond Bizot et a fait entrer dans nos collections cinq objets importants. Elles vont l'être beaucoup moins avec cette nouvelle donation qui fait entrer dans nos collections un très riche ensemble. La section va, grâce à ces deux apports, doubler son contenu... et pouvoir présenter un panorama véritablement représentatif de l'art cycladique.



Quelques éléments
 de la donation
 Maryse Cordesse
 au musée du Louvre.

Quand ces oeuvres seront-elles visibles ?

Cette donation vient à point nommé, puisqu'elle intervient au moment où nous sommes en train de préparer les nouvelles galeries qui seront inaugurées à la fin de 1997. Ces "idoles" et ces vases, aux formes parfois étonnamment modernes, accueilleront le visiteur. Ils constitueront le départ du nouveau circuit chronologique continu qui sera proposé au public.

Pouvez-vous nous décrire de façon un peu plus précise la donation ?

Elle est constituée de vases et surtout de statuettes qui se répartissent sur l'ensemble du III^e millénaire. Les statuettes, que l'on appelle souvent - de façon un peu abusive - "idoles", sont évidemment pour nous les objets les plus séduisants. Bien que venant de très loin dans le passé, elles nous semblent étonnamment proches, sans doute parce que notre œil a été éduqué à cette recherche de formes simplifiées, épurées... par des artistes modernes comme Cézanne, Modigliani, Moore ou Brancusi. L'art cycladique et certaines tendances de l'art moderne semblent, à plusieurs millénaires de distance, se rejoindre et dialoguer.

L'art cycladique est un art minimal. Cela signifie-t-il que c'est un art simpliste ?

Ce n'est en aucune façon un art simpliste mais au contraire un art très savant. Les créateurs de ces objets font preuve d'une grande capacité de création et donnent naissance à un monde très riche et très divers. Il existe, comme vous le savez, plusieurs types d'idoles, dont on peut suivre l'évolution dans le temps. A une représentation très naturaliste du corps féminin succèdent des approches plus schématiques, dont les formules, d'ailleurs, varient au cours des siècles : les avant-bras sont, dans une première période, ramenés sur la poitrine, puis ils sont ensuite croisés... Mais même à l'intérieur de ces types majeurs, se manifeste un grand nombre de variétés. Les créateurs de ces statuettes suivent des règles formelles précises - l'art cycladique, en général, est régi par des rapports de proportions très contraignants - mais affirment en même temps un univers très diversifié. La donation qui vient de nous être faite - où coexistent des formes très schématiques et d'autres, beaucoup plus complexes - en apporte la preuve.

Sait-on quelle était la fonction de ces statuettes ?

Ce type de statuettes est retrouvé le plus souvent dans des milieux funéraires... mais pas toujours. On en a retrouvé aussi, parfois, dans les ruines d'habitation. Rien ne permet aujourd'hui de préciser leur fonction : tout au plus peut-on supposer sans crainte de se tromper qu'elle était religieuse.

Pouvez-vous nous dire un mot des vases ?

Ce sont aussi des créations très belles et originales, pratiquement toutes taillées dans le marbre... et qui appartiennent à la période la plus ancienne : le début du III^e millénaire. Il est passionnant de voir ce que des hommes, à cette période très lointaine, ont pu faire avec du marbre qui est difficile à travailler. La donation comprend des grands vases munis d'un système de suspension, des gobelets et des coupelles, qui nous permettent de vérifier, à nouveau, les qualités inventives de l'art cycladique. Certains de ces récipients laissent voir des traces de couleur que l'on préparait afin qu'elle soit ensuite appliquée sur les statuettes : car celles-ci présentaient des décors polychromes (rouge, bleu, peut-être noir) dont ne subsistent la plupart du temps que des vestiges presque imperceptibles. Mais la couleur, en protégeant la surface du marbre, peut avoir laissé des traces en négatif : c'est ce que l'on peut observer sur certaines statuettes de la donation ■

expositions

L'art contemporain en Picardie :

- Le Frac Picardie poursuit sa politique d'expositions dans les écoles de la région : jusqu'au 10 février, des œuvres de Roger Ackling, Giuseppe Penone, Barbara et Michael Leisgen et David Tremlett seront ainsi exposées au Collège Jacques Cartier de Chauny, et au lycée Jean Calvin de Noyon.

- L'exposition *Paradis* qui s'ouvre au Frac Picardie du 31 janvier au 11 avril est la deuxième exposition personnelle en France de Hubert Kiecol : cet artiste allemand poursuit le projet d'une sculpture étroitement liée à l'objet, au mobilier et à l'architecture. Ses monolithes de béton (maisons, portes, escaliers, échelles, armoires...) proposent une esthétique et un espace construit sur les principes de la distanciation, de la séparation et de la méditation.

Rens : Frac Picardie, 03.22.91.66.00.

Lucas L'Hermitte au Frac Basse-Normandie. Appliquer du noir d'acétylène sur de la toile blanche et obtenir du gris ; le lendemain, utiliser la même technique pour retrouver, de mémoire, le gris obtenu la veille : le travail de Lucas L'Hermitte porte sur la mémoire de l'œil. Ses diptyques et polyptyques sont exposés au Frac Basse-Normandie du 31 janvier au 23 mars 1997.

Rens : Frac Basse-Normandie, 02.31.93.09.00.

Écrits de lumière, la photographie des Marubi, Albanie 1858 - 1950. L'histoire de ce fonds commence avec Pietro Marubbi (1834-1905), un Italien exilé en 1850 et réfugié à Shkodra, ancienne capitale d'Albanie. Il y ouvre le premier studio photographique du pays qu'il appelle *Écrits de lumière*. Les photographes qui lui succèdent au studio abandonnent leur nom de famille pour adopter celui de Marubi. Pendant 100 ans, trois générations de photographes racontent en 100 000 négatifs la vie de la société albanaise.

Faute de méthodes de conservation adéquates, le fonds Marubi est actuellement en danger. L'association *Patrimoine sans frontières* s'emploie à déterminer la nature des interventions nécessaires. Le soutien financier apporté par le programme *Kaléidoscope* de la Commission européenne a permis de commencer les opérations de sauvetage. *Patrimoine sans frontières* est également soutenu par l'Unesco et les ministères français et albanais de la Culture.

Exposition du 17 janvier au 16 mars, Manufacture des Oeilletts, 27 rue Raspail, 94200 Ivry-sur-Seine, 01.46.71.71.10. Rens : Patrimoine sans frontières, 01.42.80.61.67. Fax : 01.42.80.52.65.

Photographies de Wolfgang Zurborn. Dans le cadre de la Mission photographique Transmanche, le Centre régional de la photographie de Douchy présente jusqu'au 2 mars *Au centre de la vitesse*, de Wolfgang Zurborn. Ce photographe allemand a pris comme objet d'investigation l'*Eurostar* et le tunnel sous la Manche, comme concentré de significations du monde et de l'Europe, celle de la communication et de la consommation.

Rens : Centre régional de la photographie, 03.27.43.56.50.

Pascal Pinaud au Quartier de Quimper, occupe les cimaises du centre d'art de Quimper jusqu'au 16 mars avec une sélection de tableaux pensée en fonction du lieux d'exposition. Ce jeune artiste s'est rapidement fait connaître par son utilisation de techniques et de matières diverses, empruntées à l'artisanat comme à l'industrie, pour renouveler l'idée de peinture, modèle prépondérant de l'histoire de l'art.

Rens : Centre d'art de Quimper, 02.98.55.55.77.

L'univers de Tolkien à l'école des Arts décoratifs de Strasbourg. John Howe, diplômé de l'École des Arts décoratifs de Strasbourg, a mis ses talents d'illustrateur au service de l'œuvre de J.R.R. Tolkien, créateur d'un monde fantastique et mythologique à part entière, celui du *Seigneur des Anneaux*.

Jusqu'au 7 février. Rens : Ecole des arts décoratifs de Strasbourg, 03.88.35.38.58.

Paysages d'Yvelines à la fin du XVIII^e siècle. Le cadastre de Bertier de Sauvigny.

Cette exposition est proposée par les archives départementales des Yvelines à Versailles. Elle est organisée en quatre parties : connaissance de la famille Bertier de Sauvigny ; la Généralité de Paris et ses arpenteurs ; les arpenteurs et leurs plans ; quelques documents fiscaux.

Réalisée avec le concours de la famille Bertier de Sauvigny, des Archives nationales, du musée Carnavalet et de collectionneurs privés, l'exposition fait appel à un large choix d'éléments patrimoniaux. Une application multimédia, également consultable sur l'Internet, présente le fonds complet des relevés réalisés sur le territoire du département. Un inventaire analytique de ceux-ci est publié en accompagnement à l'exposition, suivi de copies d'extraits de procès-verbaux d'arpentage, d'un index toponymique, d'un répertoire des informations diverses portées sur les plans, du catalogue de l'exposition et d'une bibliographie. (330 p., 160 F.)

Figures d'extase, art baroque en Colombie. La Monnaie de Paris présente une quarantaine d'œuvres majeures de l'art baroque latino-américain. Conservées au musée de l'art religieux de l'archevêché de Popayan en Nouvelle Grenade (Colombie) et dans quelques églises de Bogota, elles sont exposées pour la première fois en Europe.

Sur l'initiative de l'ambassade de Colombie et de la Monnaie de Paris et grâce à la participation du ministère des Affaires étrangères, de l'Institut culturel de la Colombie ainsi que du ministère de la Culture (Dai) et de la Mairie de Paris.

Jusqu'au 16 mars. Rens : 01.40.46.55.32.

publications

Bibliothèques publiques et personnes handicapées. Cette brochure est destinée aux élus locaux, aux directeurs de bibliothèques, aux associations, et enfin à tous ceux qui se préoccupent de l'accessibilité de tous à la lecture. Elle devrait être aussi un pont entre les éditeurs, les diffuseurs de matériels et de documents adaptés, les bibliothécaires et les personnes spécialisées concernées par le handicap moteur, sensoriel ou mental. Les articles sont signés par des professionnels : architecte, ergothérapeute, médecin, bibliothécaires, journaliste spécialisé, responsable de programmes au sein d'une Ong. Bibliographies, renseignements techniques, adresses, aideront les utilisateurs à rendre les établissements accessibles aux handicapés moteurs, à monter des services spécifiques pour les handicapés visuels, à mieux accueillir les handicapés auditifs, à travailler avec les handicapés mentaux et à constituer des collections pour tous.

100 p. Coéditée avec la *Fédération française de coopération entre bibliothèques (Ffcb)*, 01.43.57.85.02. DII, 01.40.15.73.32.

Les Frères Lumière sur cédérom. La production Lumière constitue un témoignage sur les événements historiques et quotidiens au passage du siècle. Les éditions *Mémoires de cinéma* - Bifi publient un ouvrage de référence sur la production cinématographique des Frères Lumière (1 428 films de la production Lumière de 1895 à 1905 proposés à la vente). Sous la direction scientifique de Michelle Aubert, conservateur des Archives du film du Cnc et de Jean-Claude Seguin, professeur des universités de l'Université Lumière Lyon 2, ce catalogue papier et cédérom a été réalisé grâce à l'étroite collaboration du Cnc et de l'Université Lumière-Lyon 2.

L'indexation géographique, chronologique, par thèmes, sujets, personnes identifiées à l'image, permet de restituer chaque film dans son contexte historique (conditions de tournage, éléments biographiques sur le personnel technique...). La multiplicité des critères d'accès aux films permet une recherche transversale.

Le catalogue cédérom (Macintosh et PC) est en vente dans les librairies, les magasins spécialisés et par correspondance à la Bifi, au prix de 475 F. Rens : Bifi, 01.53.02.22.40.

colloques

Rencontres-débats organisés par la Formation internationale Culture et le Parc de la Villette. Etre un lieu de formation pour les artistes et les médiateurs culturels, dans un rapport actif entre culture et société et ouvert sur le monde, telle est l'orientation qui a conduit le Parc de la Villette à s'associer à la *Formation internationale Culture* pour accueillir chaque mois un artiste international de différentes disciplines afin d'engager un dialogue avec lui et mieux le faire connaître du public. Pour commencer ces rencontres-débats : le 20 janvier, Robert McLiam Wilson, écrivain irlandais ; le 19 février, de 18h à 20h, Lev Dodine, metteur en scène russe.

Parc de la Villette, Grande Halle, salle Boris Vian. Réservations au 01.42.71.90.19.

festivals

Les semaines de la chanson. Elles sont l'occasion, durant tout le mois de février, de donner un coup de projecteur sur les nouveaux talents et sur les efforts en faveur de la diffusion. C'est ainsi que la chanson entre à l'école et au lycée avec *les enfants de la zique* ; la chanson ira au cinéma : dans plus de 700 salles, des vidéomusiques consacrées aux nouveaux talents seront diffusées avant le film principal. Enfin, un festival de chansons d'expression française sera organisé à Berlin (voir encadré).

Rens : Francofolies, 9 place du général Catroux, 75017 Paris, 01.44.29.08.08.

La chanson s'exporte. Dès 1994, les *Francofolies* mettent en place des opérations visant à exporter la chanson francophone. Le succès remporté en Allemagne permet de créer un véritable festival, *les Francofolies de Berlin*. La programmation est établie en concertation avec les producteurs phonographiques qui assurent la mise en place d'albums et le suivi promotionnel des artistes. Cette année, le complexe culturel Pffeffenberg accueille : le 20 février, Jane Birkin et Andréa Plany ; le 21, Rahala, les Nouvelles polyphonies corses et Khaled ; le 22, les Sherpas et Mad in Paris, Aziza A et Mellowbag ; le 23, Christin Marquitan, Enzo Enzo et Pascal Obispo.

En association avec Turnstable et le Pffeffenberg, avec le soutien du Bureau export, du Dai, de l'Afaa et des sociétés civiles. RFI est le partenaire média. 20 - 23 février 1997.

Salon du livre de Montreuil, un franc succès. Plus de 150 000 visiteurs dont 35 000 enfants venus avec leurs classes et centres de loisirs et 25 000 professionnels pour un Salon du livre de jeunesse qui n'a pas désempli.

Le salon a organisé quatre-vingts rencontres en présence de 10 000 personnes. En avant-première, un colloque sur deux jours a confronté les paroles de scientifiques, écrivains et chercheurs sur le thème de la création du monde. Des centaines de propositions littéraires et artistiques ont été lancées. La présence du multimédia, lié à l'édition, a été des plus remarquées, d'autant que le Salon a créé un site Web du livre de jeunesse.

Le 13^e Salon du livre de jeunesse se déroulera du 3 au 8 décembre 1997 autour du thème de *la mémoire*.

Le centre de promotion du livre de jeunesse et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis sont producteurs du Salon.

nominations

HUBERT ASTIER vient d'être nommé président de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles.

Hubert Astier a dirigé le cabinet de Jacques Toubon au ministère de la Culture et de la Francophonie de 1993 à 1995.

PIERRE ARIZZOLI-CLÉMENTEL est nommé directeur général de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles. Conservateur du musée des Arts décoratifs et du musée des Tissus de Lyon de 1984 à 1994, Pierre Arizzoli-Clémentel a pris depuis la tête des musées de l'Union centrale des Arts décoratifs à Paris (musée des Arts décoratifs, musée de la Mode et du Textile, musée de la Publicité, musée Nissim de Camondo). De 1991 à 1995, il a exercé la présidence du Conseil scientifique du patrimoine muséographique des Arts décoratifs auprès du directeur des musées de France, et, en 1993, il a été élu président du Centre international d'études des textiles anciens.

JEAN-PIERRE ANGRÉMY est nommé président de la Bibliothèque nationale de France. Enarque, académicien français, Jean-Pierre Angrémy est plus connu sous son nom de plume : Pierre-Jean Rémy. Jusqu'alors directeur de la Villa Médicis, il succède à la Bibliothèque nationale de France à Jean Favier.

JÉRÔME BOUËT, sous-directeur des affaires financières et générales à la direction de l'administration générale vient d'être nommé directeur adjoint auprès de Madame Francine Mariani-Ducray.

ALAIN DESVERGNES, directeur de l'école nationale de la photographie d'Arles, part à la retraite le 1^{er} mars 1997.

Patrimoine archéologique et ethnographique d'Outre-mer

Le ministre de la Culture a tenu à faire de la commémoration du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage un événement qui donnera lieu, tant dans les départements d'Outre-mer qu'à Paris et en région, à de nombreuses manifestations culturelles et patrimoniales.

Le musée national des Arts et Traditions populaires a décidé d'engager, à cette occasion, un projet de recherche et d'exposition sur le métissage intercontinental provoqué par la confrontation forcée des cultures sur "les territoires de la canne". La réalisation de ce projet permettra de faire le point sur les collections archéologiques et ethnographiques conservées en métropole concernant les départements et territoires d'Outre-mer (prioritairement : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion).

Le musée remercie les collègues dont les collections archéologiques et ethnographiques, souvent à caractère encyclopédique, comporteraient quelques objets ou documents relatifs à ces régions, de bien vouloir le lui faire savoir.

Rens : Florence Pizzorni, conservateur au musée national des Arts et Traditions populaires, 6, av. du mahatma Gandhi - 75116 Paris. Tél. : 01.44.17.60.00. Fax : 01.44.17.60.60.

Glossaire

AFAA : association française d'action artistique, **BNF** : bibliothèque nationale de France, **BPI** : bibliothèque publique d'information, **CNAP** : centre national des arts plastiques, **CNC** : centre national de la cinématographie, **CNL** : centre national du livre, **CNMHS** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **CNP** : centre national de la photographie, **CRL** : centre régional des lettres, **DA** : direction de l'architecture, **DAF** : direction des archives de France, **DAG** : direction de l'administration générale, **DAI** : département des affaires internationales, **DAP** : délégation aux arts plastiques, **DDF** : délégation au développement et aux formations, **DEP** : département des études et de la prospective, **DGLF** : délégation générale à la langue française, **DIC** : département de l'information et de la communication, **DLL** : direction du livre et de la lecture, **DMD** : direction de la musique et de la danse, **DMF** : direction des musées de France, **DP** : direction du patrimoine, **DRAC** : direction régionale des affaires culturelles, **DTS** : direction du théâtre et des spectacles, **ENSAD** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **ENSB-A** : école nationale supérieure des beaux-arts, **ENSCI** : école nationale supérieure de création industrielle, **RMN** : réunion des musées nationaux.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Stéphane Martin.
RÉDACTEUR EN CHEF : Françoise Pams. RÉDACTION : Elisabeth Vitou 01.40.15.83.65, Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95, Florent Thiboult 01.40.15.81.41. COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Hélène Dos Santos, Hélène Dussauchoy, Robert Fohr, Michel Gerbaud, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmann, Dominique Lesterlin, Elisabeth Letourneur, Catherine Merlhiot, Jacques Vincent. ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Ariane Ducrot et N. de Reyniès. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelnaud. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la Culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Fax : 01.40.15.85.52. CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 1290 AD. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 35000 ex. MINITEL : 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>